



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

GEMAPI : TAXE 2022

Vu l'article 1 530 bis du code Général des Impôts,
Vu la délibération n° 65-2017 du 20 septembre 2017 par laquelle la Communauté de Communes Cœur de Saintonge intègre notamment la compétence GEMAPI dans ses statuts,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, et notamment la compétence GEMAPI,
Considérant qu'afin de faire face aux nouvelles dépenses générées par cette nouvelle compétence, il convient d'instituer les ressources nécessaires au financement de celle-ci,
Considérant que les dépenses et les recettes prévisionnelles ont été établies pour 2022 comme détaillées ci-dessous :

	PROJET 2022
Cotisation SMCA	64 959,26 €
Cotisation SYMBA	5 202,00 €
Adhésion Bassin Seudre	1 075,00 €
Adhésion FREDON	3 037,40 €
Cotisation EPTB	3 183,00 €
Convention EPTB / PAPI	8 900,00 €

AR Prefecture

017-241700517-20220126-1_2022-DE

Reçu le 11/02/2022

Publié le 11/02/2022

Temps Agent 30 %	15 335,72 €
Travaux d'urgence	2 000,00 €
TOTAL	103 692,38 €

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 précisant qu'une fois la taxe instituée, le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la décision :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 103 691,98 € pour l'année 2022.
- Et sollicite l'autorisation ou pour son représentant, à prendre toutes décisions et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président
Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

PEAC : APPEL A PROJETS 2022

Considérant l'exposé de Monsieur le Président qui informe les membres du Conseil de la continuité du dispositif « PEAC Parcours d'Education Artistique et Culturelle » pour l'année scolaire 2021-2022,

Considérant qu'il est proposé, comme l'année scolaire 2020-2021, de lancer un « appel à projet » permettant aux structures telles que les centres de loisirs ou le Secteur Jeunesse de pouvoir répondre avec des projets plus appropriés à leur public,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le tableau suivant présentant les projets proposés dans le cadre de « l'appel à projet PEAC » :

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTES INTERVENANTS et PARTENAIRES	BUDGET prévisionnel
Projet « Audiovisuel » Créer un film de prévention dont le thème sera choisi par les jeunes festival Festi-prév	Secteur Jeunesse Adolescents de 11 à 17 ans 10 ados 1 professionnel formé 1 intervenant professionnel de l'audio-	<ul style="list-style-type: none"> • Nicolas DATTILESI (vidéaste) • Local Jeunes de Beurlay • 3 jours de stages, 1^{ère} semaine des 	Budget total= 2075€ Demande de subvention= 1500€ A valider Versement 1200€ et solde de 300€

2022	visuel (Réalisateur) + 1 intervenant théâtre	vacances de Février <ul style="list-style-type: none"> participation au festival et restitution 	sur présentation du bilan
Projet « initiation à la pratique DJ » Histoire du djeeing Participation à un projet collectif et découverte du mix Présentation devant parents et partenaires	Secteur Jeunesse Adolescents de 11 à 15 ans 16 ados 1 professionnel formé 2 intervenants professionnels Mis is cool	<ul style="list-style-type: none"> Maxence Marquet dj professionnel Local Jeunes de Soulignonnes 8h de pratique minimum (4 demie journées) vacances de février + 1restitution le 25 au soir 	Budget total= 1360€ Demande de subvention= 955€ A valider Versement 764€ et solde de 191€ sur présentation du bilan
Projet « initiation au théâtre » Vivre un spectacle et initier les enfants à la pratique du théâtre	ALSH les Petites Canailles 12 enfants de 8 à 13 ans 4 professionnels seront formés 1 artiste conteuse, comédienne, autrice et metteuse en scène	<ul style="list-style-type: none"> Laura Huselstein compagnie llot-théâtre Vacances d'avril 1^{ère} semaine 4 ½ journées + une restitution commune le vendredi après-midi pour les enfants et les parents 	Budget total= 3850€ Demande de deux subventions= 3000€ A valider 1.5 ? Versement 1800€ et solde de 450€ sur présentation du bilan

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTES INTERVENANTS et PARTENAIRES	BUDGET prévisionnel
Projet « Harmonie Homme-nature ; création humaine et création végétale » Découverte du travail d'un plasticien et réalisation d'une œuvre collective + visite de l'exposition d'art contemporain « souffle »	Abbaye de Trizay 1 classe de 25 élèves du territoire- à définir	<ul style="list-style-type: none"> Artiste plasticienne Isabelle Valdelièvre médiatrices culturelles Elodie Gilles et Marion Bourdevaire 	Budget total= 3647€ Demande de subvention= 1500€ A valider Versement 1200€ et solde de 300€ sur présentation du bilan

<p>Projet « découverte des arts du cirque »</p> <p>Assister à un spectacle vivant Pratique du cirque Création d'un spectacle</p>	<p>Centre de loisirs du Sivos Port d'Envaux-Crazannes 3 à 12 ans- 25 enfants 5 mercredis Commune de Port d'Envaux 1 intervenante artiste professionnelle 3 animateurs formés + 5 parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ptit tom compagnie Spectacle « je suis seul » • Kinta école de cirque Rêv'à bord 	<p>Budget total= 2500 €</p> <p>Demande de subvention= 1500€ A valider Versement 1300€ et solde de 200€ sur présentation du bilan</p>
<p>> La promen'Art des mésanges</p> <p>Créations plastiques et fabrication d'une machine à émotions Découverte du spectacle vivant Expression orale et corporelle</p>	<p>> ALSH les ptites mésanges 60 enfants 6-12 ans 5 animateurs formés + 5 parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bruno Soulet compagnie Coyote Minute • spectacle Fleur de Géant 	<p>Budget total = 3643€ Demande de deux subventions= 3000€ A valider 1.5 ? Versement 1800€ et solde de 450€ sur présentation du bilan</p>
<p>« Mieux se comprendre pour mieux agir » Vivre ses émotions et les comprendre Création d'une exposition sur le thème des émotions</p>	<p>>ALSH les ptits cœurs de Saintonge 30 enfants 6 animateurs formés 50 familles touchées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emmanuelle Marquis compagnie Carré blanc sur fond bleu • Formation des animateurs en janvier • Vacances d'avril 1^{ère} semaine 4 ½ journées + une restitution commune le vendredi après-midi pour les enfants et les parents 	<p>Budget total = 1740€ Demande de subvention= 1392€ A valider Versement 1114€ et solde de 278€ sur présentation du bilan</p>
<p>« L'art dans tous ses états » Découvrir en classe des œuvres d'art autour de la thématique des émotions, de la nature, de l'anatomie du</p>	<p>>école de Nieul les saintes 25 élèves en ateliers + 112 pour le spectacle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du musée de l' Echevinage à Saintes • Représentation du spectacle Grandir-cie carré blanc sur fond bleu 	<p>Budget total = 1966€ Demande de subvention= 1500€ A valider Versement 1300€ et solde de 200€ sur présentation du bilan</p>

corps humain Pratiques artistiques transversales		<ul style="list-style-type: none"> • Travail plastique avec Emmanuelle Marquis 	
<p>> le pôle jeunesse des Fous Cavés- la Foukavette</p> <p>Découverte technique de l'organisation d'un festival et des différentes missions</p> <p>Montage du pôle jeunesse</p> <p>Rencontre avec des artistes</p> <p>Participation des jeunes au spectacle</p>	<p>Association les Fous cavés</p> <p>50 jeunes du secteur jeunesse</p> <p>+ une cinquantaine de familles</p>		<p>Budget total= 4100 €</p> <p>Demande de deux subventions= 3000€</p> <p>A valider 1.5 ?</p> <p>Versement 1800€ et solde de 450€ sur présentation du bilan</p>

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

MARCHE PUBLIC : RESTAURATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Suite au marché concernant la restauration de l'espace public par l'insertion sociale et professionnelle, trois entreprises ont répondu.

Monsieur le Président soumet l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre.

CANDIDATE		
	NOM	ADRESSE
1	AI 17	20 rue Elie Barreau – 17000 LA ROCHELLE
2	SAINT FIACRE	1 rue des Fougères – 17000 SAINTES
3	GIE GREEN	3 rue du 6 juin – 17400 BIGNAY

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

CRITERES	POUNDERATION
1-Prix des prestations	70 %
2-Valeur technique	30 %

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et de retenir l'association AI 17 pour le lot 1 et l'association Saint Fiacre pour le lot 2 pour la période du 31 janvier au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

VOIRIE : TARIFS 2022

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose les tarifs Voirie applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres :

PRESTATIONS	TARIFS 2021	Proposition TARIFS 2022
Main d'œuvre à l'heure	20,20	21
Camion birepandeur à l'heure	40,40	41
Rouleau + remorque à l'heure	7,07	7
Nacelle à la 1/2 journée	36,36	-
Camion nacelle à la 1/2 journée	36,36	37
Balayeuse à l'heure	9,09	9
Lame niveleuse seule à la 1/2 journée	21,21	22
Broyeur à la 1/2 journée	51,51	53
Tracteur lamier à l'heure	20,20	21
Lame niveleuse avec tracteur à l'heure	18,18	19
Tracteur avec chargeur à 1/2 journée	26,26	27

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

ANNULE ET REMPLACE DELIB 36-2021 – COMMISSION TOURISME

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

TOURISME
Président : Patrick POCH
Cathie GUIBERTEAU
Christian HILLAIRET
Sandrine LHERMENIER
Marie-Claude PELLETIER
Mikaël MOINET
Jean-Denis STAUDER
Brigitte BOURSIQUOT
Stéphane MAJEAU

Sabrina GRATON
G�rard GANDAUBER
B�atrice BOISSEAU
Jean-Paul GAILLOT
Nelly BOURSQUOT
Marie-No�lle MARTIN

Adopt    l'unanimit 

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Pr sident

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

ANNULE ET REMPLACE DELIB 32-2021 – COMMISSION PERSONNEL

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

PERSONNEL
Présidente : Lyliane SIGNAT
Cathie GUIBERTEAU
Monique RIVIERE
Jacky MICHAUD
Jean-Claude GRENON
David RAFFE
Patrick MACHEFERT

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » à titre d'avance sur le montant 2022 qui sera définitivement arrêté au moment du vote du budget :

Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : 80 000 €
 ALSH Les Petites Mésanges (Sainte-Radegonde) : 44 250 €
 Association Tom Pouce : 37 000 €
 Association Familles Rurales - ALSH Les P'tites Canailles : 10 000 €
 Do l'Enfant Dom : 12 000 €
 La Tribu de Nava : 11 000 € (10 000 € fonctionnement 1000 € investissement)
 Solcanpo : 392.40 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Annule et remplace la délibération 7_2022 suite erreur matérielle

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » à titre d'avance sur le montant 2022 qui sera définitivement arrêté au moment du vote du budget :

Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : 78 000 € (solde 2021 : 25 000 € + avance 2022 53 000 €)

ALSH Les Petites Mésanges (Sainte-Radegonde) : 30 000 €

Association Tom Pouce : 37 000 €

Association Familles Rurales - ALSH Les P'tites Canailles : 9 294,57 €

Do l'Enfant Dom : 12 000 €

La Tribu de Nava : 5 238,68 €

Solcanpo : 392,40 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

TARIFS ET REGLEMENTS SECTEUR JEUNESSE 2022

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition de tarification 2022 identique à celle de 2021, ainsi que le règlement intérieur actualisé :

TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE					
	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF* 2 de 761€ à + de 1000€	Non allocataire CAF (ex : MSA)	HORS CDC
DROIT D'ACCES AU SERVICE					
Annuel et par famille		5,10 €	5,20 €	5,30 €	5,50 €
De septembre à décembre et par famille		3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €
ACTIVITES					
En 1/2 journée sans activités payantes	2 €				
En 1/2 journée avec activités payantes	3 €				

Avec repas	5 €				
Spécifiques (Laser-game, karting...)	10 €				
STAGES					
1/2 journée	5 €				
SOIREES					
Sans repas avec ou sans activités payantes	2 €				
Avec repas sans activités payantes	4 €				
Avec repas avec activités payantes	6 €				
JOURNEES					
Festivals, visites, sorties	5 €				
Parcs d'attractions		10 €	15 €	20 €	25 €
SUPPLEMENTS**					
Supplément 1	2 €				
Supplément 2	3 €				
supplément 3	5 €				
SEJOURS (à partir de 6 jours)					
Vacances scolaires (été, printemps, tousaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300 €	350 €	400 €
MINI SEJOURS (jusqu'à 5 jours)					
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170 €	200 €	230 €
Autres		70 €	100 €	130 €	160 €
SEJOUR HIVER (à partir de 6 jours- ski et autres)					
QF1 de 0€ à 300€	200,00 €				
QF2 de 301€ à 500€	225,00 €				
QF3 de 501€ à 760€	250,00 €				
QF4 de 761€ à 1000€	275,00 €				
QF5 + de 1000€	300,00 €				
Non allocataire	350,00 €				
Hors CDC	400,00 €				

* QF = Quotient Familial

**Déterminé suivant le niveau de prestation proposé

SORTIES FAMILLES type parc d'attraction/ visite

adultes		8 €	8€20	8€30	8€50
enfant		5 €	5€20	5€30	5€50

SORTIES FAMILLES sur le territoire, visites, festival

adultes		2 €	2€20	2€30	2€50
enfant		1 €	1€20	1€30	1€50

Règlement intérieur en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

CRER – CONVENTION DE PARTENARIAT

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et son article 188, confiant aux Régions, cheffes de file de la transition énergétique et de l'adaptation au climat, la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de Programmes régionaux pour l'efficacité énergétique (PREE).

Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine adopté le 16 décembre 2019 visant à l'échelle régionale pour le secteur résidentiel et tertiaire, une réduction de 54% de la consommation d'énergie et de 90 % des émissions de GES d'ici 2050. Cela se traduit par un objectif régional de rénovation énergétique performante de : 120 000 logements par an, entre 2019 et 2025, de manière à éradiquer les passoires thermiques (classes F et G du DPE) d'ici 2025, Puis 100 000 logements par an entre 2025 et 2050.

Vu l'article 164 de la loi du 22 août 2021 « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets »,

Vu l'adoption du PREE Nouvelle-Aquitaine le 29 mai 2020 et le 13 novembre 2020 par l'Etat, dans lequel plusieurs leviers d'action ont été identifiés parmi lesquels la mise en place d'un Service public de la performance énergétique de l'habitat privé renouvelé, plus lisible, mieux coordonné et plus efficient.

Ainsi le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME a souhaité déployer sur l'ensemble du territoire régional un réseau de Plateformes, échelon local du Service public de la

performance énergétique de l'habitat. Ce service public réorganisé en un seul réseau propose un guichet unique a minima « Rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé » pour tous les publics. Les EPCI, aux côtés éventuellement d'autres acteurs publics ou privés, sont à la gouvernance des Plateformes et participent à leur financement.

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine "Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé" et l'intérêt à agir pour poursuivre le service mis en place en 2021 par la Région Nouvelle-Aquitaine en collaboration avec le Centre Régional Energies Renouvelables (CRER) pour l'année 2022.

Considérant l'intérêt économique de répondre à l'AMI avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, et ainsi créer la plateforme de rénovation énergétique "Saintonge Habitat Energie".

Considérant l'intérêt de s'appuyer sur l'association CRER pour animer la plateforme de rénovation énergétique "Saintonge Habitat Energie".

Vu les projets de convention de partenariat avec le CRER et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge annexés à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer :
La convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires précités ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la convention de partenariat avec le CRER

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

CHARENTE MARITIME INITIATIVE CONVENTION 2022

Considérant que L'association « Initiative Charente-Maritime » a été créée en 1997 sous l'impulsion du Conseil Général de la Charente-Maritime,

Considérant que son action, en faveur des créateurs/repreneurs d'entreprises, regroupe plus de 80 partenaires économiques locaux : collectivités, entreprises, banques, organismes professionnels et consulaires,

Considérant que son objectif est de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le Département de la Charente-Maritime par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projet,

Considérant que Charente-Maritime Initiative est membre du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des entreprises : INITIATIVE FRANCE.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention pour l'année 2022 pour la somme de 2 500 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Visioconférence : /

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF – GERANTE POSTALE A 20.5/35EME

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'agent en charge de l'agence postale de Trizay a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril prochain. Cet agent était affecté sur un emploi à temps non complet (20.5/35^{ème}).

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président, rappelle à l'Assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un poste permanent de gérant(e) postal(e) ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps non complet (20.5 heures hebdomadaires), à compter du 1er avril 2022.
- de créer cet emploi au tableau des effectifs
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assurer les services postaux, les services financiers et les prestations associées d'une agence postale
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD

Annexe

TABLEAU DES EFFECTIFS A compter du 1^{er} février 2022

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUTS
Attaché	A	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Rédacteur	B	1	1 poste 35h00	Vacant
Adjoint administratif principal 1 ^è classe	C	1	1 poste à 20h30	1 titulaire
Adjoint administratif principal 2 ^è classe	C	3	2 postes à 35h00	2 titulaires
			1 poste à 20h30	Vacant
			1 poste à 16h00	1 titulaire
Adjoint administratif	C	14	7 postes à 35h00	3 titulaires 2 contractuels 2 vacants
			1 poste à 20h30	1 titulaire
			1 poste à 19h00	1 titulaire
			6 postes à 16h00	2 titulaires 4 vacants
Animateur	B	2	2 postes à 35h00	Vacant 1 titulaire
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Adjoint d'animation Ppaf 2 ^{ème} classe	C	1	2 postes à 35h00	2 Vacants
Adjoint d'animation	C	5	5 postes à 35h00	4 titulaires 1 vacant
Technicien principal 1 ^è classe	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Technicien	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Adjoint technique principal 2 ^è classe	C	2	2 postes à 35h00	1 Titulaire 1 vacant
Adjoint technique	C	6	4 postes à 35h00	1 titulaire 3 vacants
			1 poste à 24h00	vacant
			1 poste à 10h00	1 titulaire
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Educateur jeunes enfants 1 ^{ère} classe	A	1	1 poste à 35h00	Vacant
Agent social principal 2 ^è classe	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire

Agent social	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
TOTAL				28 titulaires



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président expose la demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 :

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2021 de la Communauté de Communes, hors crédits inscrits au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et hors restes à réaliser, s'élèvent à la somme de : 1 479 710.59.

Le Conseil Communautaire a donc possibilité d'autoriser son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 369 927.65 €.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement est la suivante :

Opérations	Désignation	Crédits ouverts en 2021 (BP + DM)	25% maximum	Montant autorisé avant vote du budget
22	VOIRIE	126 000.00	31 500.00	31 000.00
42	MAISON DES RIVIERES	143 700.00	35 925.00	35 000.00
61	VOIRIE LA VALLEE	62 000.00	15 500.00	15 000.00
98	TOURISME	11 250.00	2 812.50	2 500.00
99	FRANCE SERVICES	30 910.00	7 727.50	7 500.00
	Total Général	373 860.00	93 465.00	91 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Annule et remplace la délib 12_2022 suite erreur matérielle

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président expose la demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 :

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2021 de la Communauté de Communes, hors crédits inscrits au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et hors restes à réaliser, s'élèvent à la somme de : 1 479 710.59.

Le Conseil Communautaire a donc possibilité d'autoriser son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 369 927.65 €.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement est la suivante :

Opérations	Désignation	Crédits ouverts en 2021 (BP + DM)	25% maximum	Montant autorisé avant vote du budget	Article	Répartition
22	VOIRIE	126 000.00	31 500.00	31 000.00	21578	15 000
					2151	16 000
42	MAISON DES RIVIERES	143 700.00	35 925.00	35 000.00	2182	10 000
					2051	10 000
					2183	10 000
					2188	5 000
61	VOIRIE LA VALLEE	62 000.00	15 500.00	15 000.00	2151	15 000
98	TOURISME	11 250.00	2 812.50	2 500.00	2183	2 500
99	FRANCE SERVICES	30 910.00	7 727.50	7 500.00	2183	2 500
	Total Général	373 860.00	93 465.00	91 000.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

 Coeur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

Excusés : ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Présents : 26

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Annule et remplace la délib 12bis_2022 suite erreur matérielle

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président expose la demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 :

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2021 de la Communauté de Communes, hors crédits inscrits au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et hors restes à réaliser, s'élèvent à la somme de : 1 479 710.59.

Le Conseil Communautaire a donc possibilité d'autoriser son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 369 927.65 €.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement est la suivante :

<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>Crédits ouverts en 2021 (BP + DM)</i>	<i>25% maximum</i>	<i>Montant autorisé avant vote du budget</i>	<i>Article</i>	<i>Répartition</i>
22	VOIRIE	126 000.00	31 500.00	31 000.00	21578	15 000
					2151	16 000
42	MAISON DES RIVIERES	143 700.00	35 925.00	35 000.00	2182	10 000
					2051	10 000
					2183	10 000
					2188	5 000
61	VOIRIE LA VALLEE	62 000.00	15 500.00	15 000.00	2151	15 000
98	TOURISME	11 250.00	2 812.50	2 500.00	2183	2 500
99	FRANCE SERVICES	30 910.00	7 727.50	7 500.00	2183	7 500
	Total Général	373 860.00	93 465.00	91 000.00		91 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD